LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Henri de STOCKALPER

Raymond Evéquoz, Conseiller national, Préfet du district de Conthey

Dans Echos de Saint-Maurice, 1903, tome 5, p. 41-42

© Abbaye de Saint-Maurice 2010



Raymond Evéquoz

Conseiller national
Préfet du district de Conthey

Après M. de Torrenté, l'homme des longues luttes et la personnification des durs devoirs accomplis, la galerie contemporaine des *Echos* souligne avec plaisir la physionomie déjà populaire de M. Raymond Evéquoz, l'élu de hier au Conseil national, une des forces de l'avenir du parti catholique.

M. Evéquoz est né en 1863. Ses études terminées, il commence son droit à Sion et le continue dans les universités de Bonn et de Paris, d'une manière brillante. Puis il

entre dans le barreau valaisan qu'il honore autant par son travail que par son intelligence.

En 1884, la Société des Etudiants Suisses le nomme membre de son Comité central. M. Evéquoz est actuellement président de la *Vallensis*, section cantonale de la même société. C'est ce qui a valu à l'*Agaunia*, le plaisir et la bonne fortune de sa visite, le 18 janvier dernier, d'entendre sa parole chaude et brillante, d'écouter ses bons conseils et ses sages avis pour le triomphe de la cause catholique.

M. Evéquoz possède toutes les qualités du vrai magistrat. Jeune encore, il est nommé greffier de la Cour d'appel, puis, peu après, il est appelé aux fonctions plus importantes de préfet du district de Conthey et de député au Grand Conseil du Valais, en remplacement, si nous ne faisons erreur, de son vénéré et estimé père, Maurice Evéquoz que la mort a, hélas! trop tôt enlevé au pays.

La réputation du jeune avocat n'est plus à faire; grâce à ses talents, il jouit d'une influence marquée au sein de notre assemblée législative, qui l'appelle à la présider pour la période 1895-97. Il n'a que trente ans, et il s'acquitte avec distinction de sa tâche, souvent difficile. Lorsqu'en 1897 M. Chappaz entre au Conseil d'Etat, notre jeune ami le remplace dans le Conseil supérieur d'administration du Jura-Simplon où il sera un défenseur éclairé des intérêts de son canton.

Par le fait de l'augmentation de sa population le Valais a droit à 6 députés au Conseil national. Le nouveau siège appartient au 16^{me} arrondissement ; les délégués des districts se réunissent à Sion, le 11 octobre 1902, et, d'une voix unanime, ils portent leur choix sur M. Evéquoz que l'opinion publique a d'ailleurs désigné. Notre députation est ainsi augmentée d'une jeune force, d'un membre aux convictions solides qui saura défendre avec dévouement et intelligence les intérêts religieux et matériels du canton.

H. de S.